



## FOCUS SUR LES BASES ENCYCLOPEDIQUES

Bienvenue sur l'espace intranet du site de l'Ordre, rubrique "DOCUMENTATION LEXBASE".

Vous disposez, dans le cadre d'un partenariat mis en place avec votre barreau, d'un accès **individuel, gratuit** et **à distance** à votre bibliothèque LEXBASE.

### **Votre bibliothèque LEXBASE comprend :**

- ✓ **Le quotidien, veille d'actualité réglementaire, législative et jurisprudentielle, généraliste et quotidienne,**
- ✓ **Les Hebdos, revues doctrinales et hebdomadaires thématiques,**
  - Edition sociale,
  - Edition fiscale,
  - Edition privée,
  - Edition professions,
  - Edition affaires,
  - Edition publique,
- ✓ **Les moteurs de recherche**
  - la jurisprudence,
  - les codes,
  - les conventions collectives,
  - les modèles et formulaires,
  - la réglementation,
- ✓ **- Les sélections de la semaine**
  - Cour de cassation,
  - Conseil d'Etat,
  - Conseil constitutionnel,
  - Juridictions du fond
- ✓ **Les bases encyclopédiques suivantes :**
  - Droit du travail
  - Droit de la protection sociale
  - Droit des sociétés
  - Droit boursier et financier
  - Droit fiscal
  - Droit bancaire
  - Droit des suretés
  - Baux commerciaux
  - Entreprises en difficulté
  - Marchés publics
  - Droit de la fonction publique
  - Droit électoral
  - Droit médical
  - Responsabilité civile
  - Procédure civile
  - Droit du divorce
  - Droit de la copropriété
  - Droit des régimes matrimoniaux
  - La profession d'avocat

#### **Les encyclopédies LEXBASE:**

- Droit du travail
- Droit de la protection sociale
- Droit des sociétés
- Droit boursier et financier
- Droit fiscal
- Droit bancaire
- Droit des suretés
- Baux commerciaux
- Entreprises en difficulté
- Marchés publics
- Droit de la fonction publique
- Droit électoral
- Droit médical
- Responsabilité civile
- Procédure civile
- Droit du divorce
- Droit de la copropriété
- Droit des régimes matrimoniaux
- La profession d'avocat

## 1. Présentation des bases encyclopédiques

Pour faire le point sur une question de droit ou pour appréhender un régime juridique dans son ensemble, LEXBASE publie **18 encyclopédies** ou bases de données structurées, à travers lesquelles se conjuguent une analyse synthétique appuyée sur des sources officielles en accès direct (textes, codes, jurisprudences nationales et européennes) et un moteur de recherche ultra performant.

Rédigées de façon claire et intelligible par une équipe composée de professeurs universitaires, de praticiens et de rédacteurs spécialisés, ces études présentent trois niveaux de lecture :

- 1/ une synthèse vous présentera les principes incontournables et les enjeux du thème étudié,
- 2/ les fiches réponses aborderont de manière objective et synthétique les sources du droit régissant le thème questionné,
- 3/ les "en savoir plus" approfondissent le point de droit développé (point doctrinal, précisions de l'espèce, exemples d'application...).

Pour chaque matière, vous accéderez ainsi à un dossier complet sur le point de droit recherché :

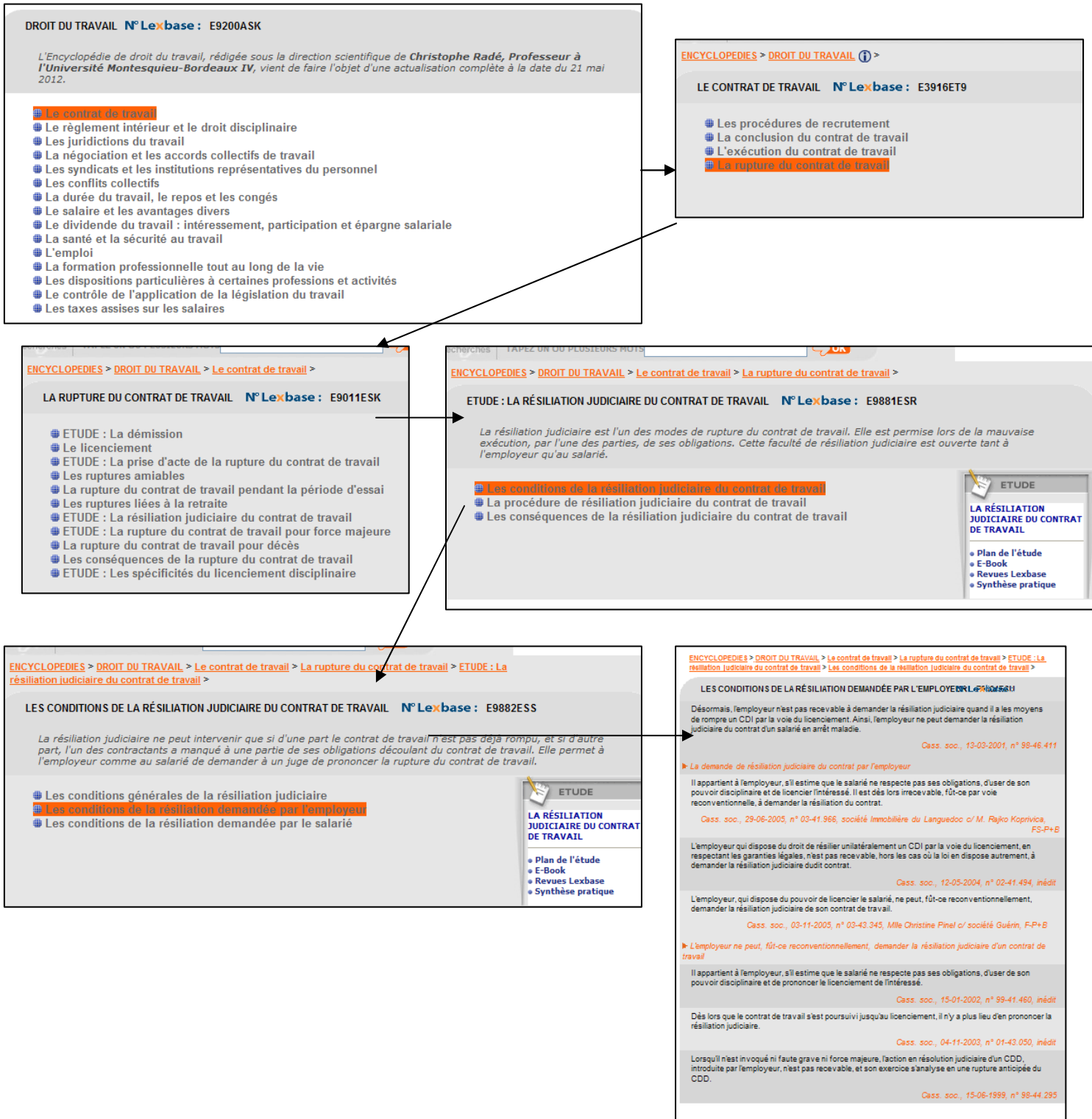
- ✓ sources brutes,
- ✓ lien vers les commentaires doctrinaux en texte intégral,
- ✓ accès aux synthèses pratiques,
- ✓ accès aux principaux modèles et formulaires,
- ✓ accès à sa propre étude téléchargeable : l'"e-book"

Pour plus d'interactivité, certaines fiches réponses font des renvois actifs à d'autres parties de l'arborescence ou à d'autres encyclopédies, permettant ainsi d'appréhender les différents enjeux du thème abordé.

## 2. Navigation et recherches au sein des bases encyclopédiques

### 1. modes de recherches

1.1 La recherche par *mode plan* : il s'agit d'une recherche intuitive en déroulant le plan, et en descendant progressivement l'arborescence.



## 1.2 La recherche par mots clefs

recherches TAPEZ UN OU PLUSIEURS MOTS marchandage OK

ENCYCLOPÉDIES >

DROIT DU TRAVAIL N° Lexbase : E9200ASK

L'Encyclopédie de droit du travail, rédigée sous la direction scientifique de **Christophe Radé, Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV**, vient de faire l'objet d'une actualisation complète à la date du 21 mai 2012.

- Le contrat de travail
- Le règlement intérieur et le droit disciplinaire
- Les juridictions du travail
- La négociation et les accords collectifs de travail
- Les syndicats et les institutions représentatives du personnel
- Les conflits collectifs
- La durée du travail, le repos et les congés
- Le salaire et les avantages divers
- Le dividende du travail : intéressement, participation et épargne salariale
- La santé et la sécurité au travail
- L'emploi
- La formation professionnelle tout au long de la vie
- Les dispositions particulières à certaines professions et activités
- Le contrôle de l'application de la législation du travail
- Les taxes assises sur les salaires

Le moteur de recherche contextualise les éléments de réponse par ordre de pertinence :

Mots recherchés : marchandage

- Les différentes pratiques de travail illégal**
  - >Le délit de marchandage
  - >Le cumul d'emploi
  - >Le délit de travail dissimulé

Contexte : DROIT DU TRAVAIL > Le contrôle de l'application de la législation du travail > ETUDE : Le travail illégal > La notion de travail illégal

- Les sanctions en cas de travail illégal**
  - >Les sanctions en cas de marchandage
  - >Les sanctions en cas de cumul d'emploi
  - >Les sanctions en cas de travail dissimulé

Contexte : DROIT DU TRAVAIL > Le contrôle de l'application de la législation du travail > ETUDE : Le travail illégal > La prévention et la répression du travail illégal

- Les infractions et les sanctions pénales**
  - >Infractions et sanctions pénales en matière d'accidents du travail
  - >Infractions et sanctions pénales en matière d'apprentissage
  - >Infractions et sanctions pénales en matière d'assurance chômage
  - >Infractions et sanctions pénales en matière dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP)
  - >Infractions et sanctions pénales en matière de cautionnement
  - >Infractions et sanctions pénales en matière de certificat de travail
  - >Infractions et sanctions pénales en matière de comité d'entreprise
  - >Infractions et sanctions pénales en matière de conflits collectifs
  - >Infractions et sanctions pénales en matière de congés et de repos
  - >Infractions et sanctions pénales en matière de conseillers prud'hommes

← contextes des résultats

Puis, cliquer sur la réponse la plus pertinente au regard de votre recherche, et accédez à l'étude :

recherches MOTS RECHERCHÉS : MARCHANDAGE AFFINEZ VOTRE RECHERCHE marchandage OK

ENCYCLOPÉDIES > DROIT DU TRAVAIL > Le contrat de travail > Les procédures de recrutement > Les règles relatives au recrutement > La mise à disposition de salariés > ETUDE : Le prêt de main d'oeuvre >

LE DÉLIT DE MARCHANDAGE N° Lexbase : E7586ESR

Le marchandage est l'opération a but lucratif de fourniture de main-d'oeuvre qui a pour conséquence de causer un tort aux salariés concernés ou d'écarter l'application des dispositions de la loi, de règlement ou de convention ou accord collectif de travail. Cette opération est interdite et est puni de deux ans d'emprisonnement et/ou d'une amende de 30 000 euros.

- La définition du marchandage**
  - Une définition générale du marchandage
  - Les différents éléments caractérisant le délit de marchandage
- La sanction du marchandage**
  - Les auteurs du délit de marchandage
  - Les sanctions applicables au marchandage

ETUDE

- Plan de l'étude
- E-Book
- Revue Lexbase
- Synthèse pratique

← chemin parcouru par le moteur (cliquable)

← accès à l'étude

## 2. Les résultats

- Vous pouvez dérouler le plan et accéder à la "fiche réponse" : état du droit positif sur le thème concerné.

La "fiche réponse" met en lien les sources officielles qui régissent la matière ainsi que les "en savoir plus" qui approfondissent le point de droit développé (point doctrinal, précisions sur l'espèce, exemples d'application...) :

Mots recherchés : MARCHANDAGE

ENCYCLOPÉDIES > DROIT DU TRAVAIL > Le contrat de travail > Les procédures de recrutement > Les règles relatives au recrutement > La mise à disposition de salariés > ETUDE : Le prêt de main d'oeuvre > Le délit de marchandage > La définition du marchandage > Les différents éléments caractérisant le délit de marchandage >

NAVIGATOR  
NOUVELLE RECHER  
RETOUR AUX RÉSUL

Chemin - contexte

Surbrillance

"en savoir+"

sources texte integral (codes, JP, etc)

LA PRISE EN COMPTE DU PRÉJUDICE CAUSÉ AU SALARIÉ N° Lexbase : E7592ESY

Le délit de **marchandage** n'est constitué que si l'opération de fourniture de main d'oeuvre cause préjudice au salarié qu'elle concerne ou élude l'application de la loi, des règlements ou des conventions et accords collectifs de travail.

*C. trav., art. L. 8231-1, version du 01-05-2008, à jour*

Les dispositions concernant le délit de **marchandage** sont applicables à la mise à disposition d'un salarié à un organisme de recherche, d'enseignement ou à une entreprise faisant partie d'un même pôle de compétitivité en cas de préjudice.

*Loi n° 2006-1770, 30-12-2006, pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique et social, NOR : SOCX0600085L, version JO*

Précisions

Le prêt de main d'oeuvre porte préjudice au salarié lorsqu'il résulte de celui-ci que la mise à disposition le prive des garanties contre le licenciement, le prive de son ancienneté ou de l'application du salaire minimum auquel il peut prétendre.

*Cass. crim., 25-04-1989, n° 88-84.222*  
*Cass. crim., 25-04-1989, n° 87-81.212*

Dès lors que les salariés mis à disposition n'ont pas perçu les mêmes avantages que les salariés permanents, ils subissent un préjudice caractérisant le délit de **marchandage**.

*Cass. crim., 20-10-1992, n° 91-86.835*

Le **marchandage** est caractérisé lors de l'engagement de salariés, sous la subordination de la société utilisatrice française, par la filiale suisse ce qui leur a fait perdre le bénéfice des avantages sociaux liés à la législation française.

*Cass. crim., 12-05-1998, n° 96-86.479*

La perte du bénéfice d'une convention collective caractérise le préjudice causé à des salariés mis à

ETUDE  
LE PRÊT DE MAIN D'OEUVRE  
Plan de l'étude  
E-Book  
Revue Lexbase  
Synthèse pratique

TITRES de même niveau  
Le prêt exclusif de main d'oeuvre  
L'incidence du mode d'encadrement personnel  
Le non-respect de réglementation travail

- Vous pouvez toutefois, et sans dérouler le plan, accéder à une approche globale du cours concerné via le pavé "étude" sur la droite de l'écran :

de marchandage >

LA PRISE EN COMPTE DU PRÉJUDICE CAUSÉ AU SALARIÉ N° Lexbase : E7592ESY

Le délit de **marchandage** n'est constitué que si l'opération de fourniture de main d'oeuvre cause préjudice au salarié qu'elle concerne ou élude l'application de la loi, des règlements ou des conventions et accords collectifs de travail.

*C. trav., art. L. 8231-1, version du 01-05-2008, à jour*

Les dispositions concernant le délit de **marchandage** sont applicables à la mise à disposition d'un salarié à un organisme de recherche, d'enseignement ou à une entreprise faisant partie d'un même pôle de compétitivité en cas de préjudice.

*Loi n° 2006-1770, 30-12-2006, pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique et social, NOR : SOCX0600085L, version JO*

Précisions

Le prêt de main d'oeuvre porte préjudice au salarié lorsqu'il résulte de celui-ci que la mise à disposition le prive des garanties contre le licenciement, le prive de son ancienneté ou de l'application du salaire minimum auquel il peut prétendre.

*Cass. crim., 25-04-1989, n° 88-84.222*  
*Cass. crim., 25-04-1989, n° 87-81.212*

Dès lors que les salariés mis à disposition n'ont pas perçu les mêmes avantages que les salariés permanents, ils subissent un préjudice caractérisant le délit de **marchandage**.

*Cass. crim., 20-10-1992, n° 91-86.835*

Le **marchandage** est caractérisé lors de l'engagement de salariés, sous la subordination de la société utilisatrice française, par la filiale suisse ce qui leur a fait perdre le bénéfice des avantages sociaux liés à la législation française.

*Cass. crim., 12-05-1998, n° 96-86.479*

La perte du bénéfice d'une convention collective caractérise le préjudice causé à des salariés mis à

ETUDE  
LE PRÊT DE MAIN D'OEUVRE  
Plan de l'étude  
E-Book  
Revue Lexbase  
Synthèse pratique

TITRES de même niveau  
Le prêt exclusif de main d'oeuvre  
L'incidence du mode d'encadrement personnel  
Le non-respect de la réglementation du travail

## L'étude vous permet d'accéder à :

The screenshot shows a search result page on Lexbase. At the top, there is a search bar with the text 'TAPEZ UN OU PLUSIEURS MOTS' and an 'OK' button. Below the search bar, there is a breadcrumb trail: 'ENCYCLOPEDIAS > ENTREPRISES EN DIFFICULTE > Dispositions applicables après le 1er janvier 2006 > La période d'observation >'. The main heading is 'ETUDE : LES MESURES CONSERVATOIRES N° Lexbase : E7720EPM'. On the left, there is a list of topics: 'Remise des documents et livres comptables', 'L'absence de détournement du courrier du débiteur', 'Les mesures de préservation des actifs du débiteur', and 'Mesure d'incessibilité des parts et actions des dirigeants de la personne morale débitrice'. On the right, there is a sidebar with the heading 'ETUDE' and a sub-heading 'LES MESURES CONSERVATOIRES'. Below this, there are four links: 'Plan de l'étude', 'E-Book', 'Revue Lexbase', and 'Synthèse pratique'. A red arrow points to the 'Plan de l'étude' link.

- **Le plan de l'étude** : il permet d'accéder, en une seule page, au plan déroulé, cliquable et imprimable :

The screenshot shows the 'PLAN DE L'ETUDE' page for 'Les mesures conservatoires'. The page has a blue header with the Lexbase logo and a printer icon circled in red. The main heading is 'PLAN DE L'ETUDE' followed by 'Les mesures conservatoires'. Below this, there is a list of topics: 'Remise des documents et livres comptables', 'L'absence de détournement du courrier du débiteur', 'Les mesures de préservation des actifs du débiteur' (with sub-items: 'Généralités', 'L'apposition des scellés', 'L'établissement de l'inventaire', 'Les autres mesures de préservation'), and 'Mesure d'incessibilité des parts et actions des dirigeants de la personne morale débitrice'. The Lexbase logo is also visible at the bottom left.

- **Le lien vers les revues** : accès direct à l'ensemble des commentaires doctrinaux publiés au sein des revues lexbase (LEXBASE HEBDO) insérés dans le plan :

The screenshot shows the 'ACTUALITES ET DOCTRINE' page for 'Les mesures conservatoires'. The page has a blue header with the Lexbase logo. The main heading is 'ACTUALITES ET DOCTRINE' followed by 'Les mesures conservatoires'. Below this, there is a list of topics: 'Remise des documents et livres comptables', 'L'absence de détournement du courrier du débiteur', and 'Les mesures de préservation des actifs du débiteur' (with sub-items: 'Généralités', 'L'apposition des scellés', 'L'établissement de l'inventaire'). Under 'Généralités', there are several red links: 'Le rôle des représentants du personnel dans la procédure de sauvegarde : précisions réglementaires', 'Les sûretés dans l'ordonnance n° 2008-1345 du 18 décembre 2008, portant réforme du droit des entreprises en difficulté', 'Réforme du droit des entreprises en difficulté et modification des règles relatives à la continuation des baux commerciaux', 'Le rôle des représentants du personnel dans la procédure de sauvegarde : précisions réglementaires', 'Le rôle des représentants du personnel dans la procédure de sauvegarde : précisions réglementaires', 'Revendication et charge de la preuve incombant au liquidateur', 'Adaptation du droit des entreprises en difficulté et des procédures de traitement des situations de surendettement à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée', 'Adaptation du droit des entreprises en difficulté à l'EIRL par l'ordonnance du 9 décembre 2010', and 'Procédure de sauvegarde : conditions de nomination d'un expert pour'. A red arrow points to the link 'Réforme du droit des entreprises en difficulté et modification des règles relatives à la continuation des baux commerciaux'.

- **La synthèse pratique** : synthèse du thème abordé :

The screenshot shows the 'Les mesures conservatoires' synthesis page. The page has a white background with a blue header. The main heading is 'Les mesures conservatoires'. Below this, there is a list of topics: 'Introduction', 'Remise des documents et livres comptables', 'L'absence de détournement du courrier du débiteur', and 'Les mesures de préservation des actifs du débiteur'. The 'Introduction' section contains the text: 'Le débiteur, lorsqu'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire a été ouverte à son encontre, peut être facilement tenté de dissimuler ses actifs. Pour éviter de telles manœuvres, préjudiciables aux créanciers, le législateur envisagé toute une "panoplie" de mesures conservatoires'. The 'Remise des documents et livres comptables' section contains the text: 'L'article L. 622-5 du Code de commerce (N° Lexbase : L3864HBO) prévoit que, dès le jugement d'ouverture, tout tiers détenteur est tenu de remettre à l'administrateur ou, à défaut, au mandataire judiciaire, à la demande de celui-ci, les documents et livres comptables en vue de leur examen'. The 'L'absence de détournement du courrier du débiteur' section contains the text: 'La possibilité qui était offerte au juge-commissaire, sous la législation antérieure à la loi de sauvegarde des entreprises, d'ordonner, pendant la période d'observation, la remise à l'administrateur des lettres adressées au débiteur, est désormais supprimée'. The 'Les mesures de préservation des actifs du débiteur' section is partially visible.

